

# ETUDES ET ANALYSES

N° 90

Bruxelles, le 22 janvier 1970

488.5

ETUDE

LE CONSEIL DE L'AIDE ECONOMIQUE MUTUELLE

C O M E C O N

C. Goudima - II. COMECON - Structure et compétences

17482/X/69 F

Diffusion interne

DIRECTION GENERALE PRESSE ET INFORMATION

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

CHICAGO, ILLINOIS  
JANUARY 1954

ANNALS OF THE ENTOMOLOGICAL SOCIETY OF AMERICA

VOLUME 46

NUMBER 1 FEBRUARY 1954

CONTENTS

Bruxelles, le 22 janvier 1970

LE CONSEIL DE L'AIDE ECONOMIQUE MUTUELLE

C O M E C O N

Le Conseil de l'Aide Economique Mutuelle, généralement désigné improprement en Occident sous l'abréviation anglaise "COMECON" (Council for Mutuel Economic Aid) est une organisation internationale des pays socialistes qui a été créée dans le but d'intensifier la coopération économique des pays en question d'aboutir progressivement à la création d'une zone économique unique.

Les Pays membres du COMECON sont :  
U.R.S.S., Tchécoslovaquie, Pologne, R.D.A.  
Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Mongolie Extérieure.  
L'Albanie participe activement à quelques Commissions. Le Vietnam du Nord, la Corée du Nord et Cuba sont des "Observateurs permanents".



L'étude ci-après sur le COMECON vise à donner un bref aperçu des problèmes et des avatars de cette organisation. Il convient de souligner que la présente étude n'a la prétention ni d'être un exposé complet des problèmes du COMECON, ni de donner tous les chiffres disponibles le concernant. La documentation de la Commission relative au COMECON étant peu abondante, elle se base surtout sur des documents privés détenus par C. Goudima et B. Rudolph.

Pour des raisons de commodités, nous continuerons à utiliser la désignation COMECON dans le texte.

L'étude se compose de cinq parties :

- I. Conception de base et transformation du COMECON (E. & A. n° 88)
- II. COMECON - Structure et compétences (E. & A. n° 90)
- III. Un aperçu sur le développement économique des pays du COMECON
- IV. L'interdépendance économique dans le COMECON
- V. Essai de comparaison entre le COMECON et la C.E.E.

x

x x



Partie II:LE CONSEIL DE L'AIDE ECONOMIQUE MUTUELLE - COMECONSTRUCTURE ET COMPETENCES

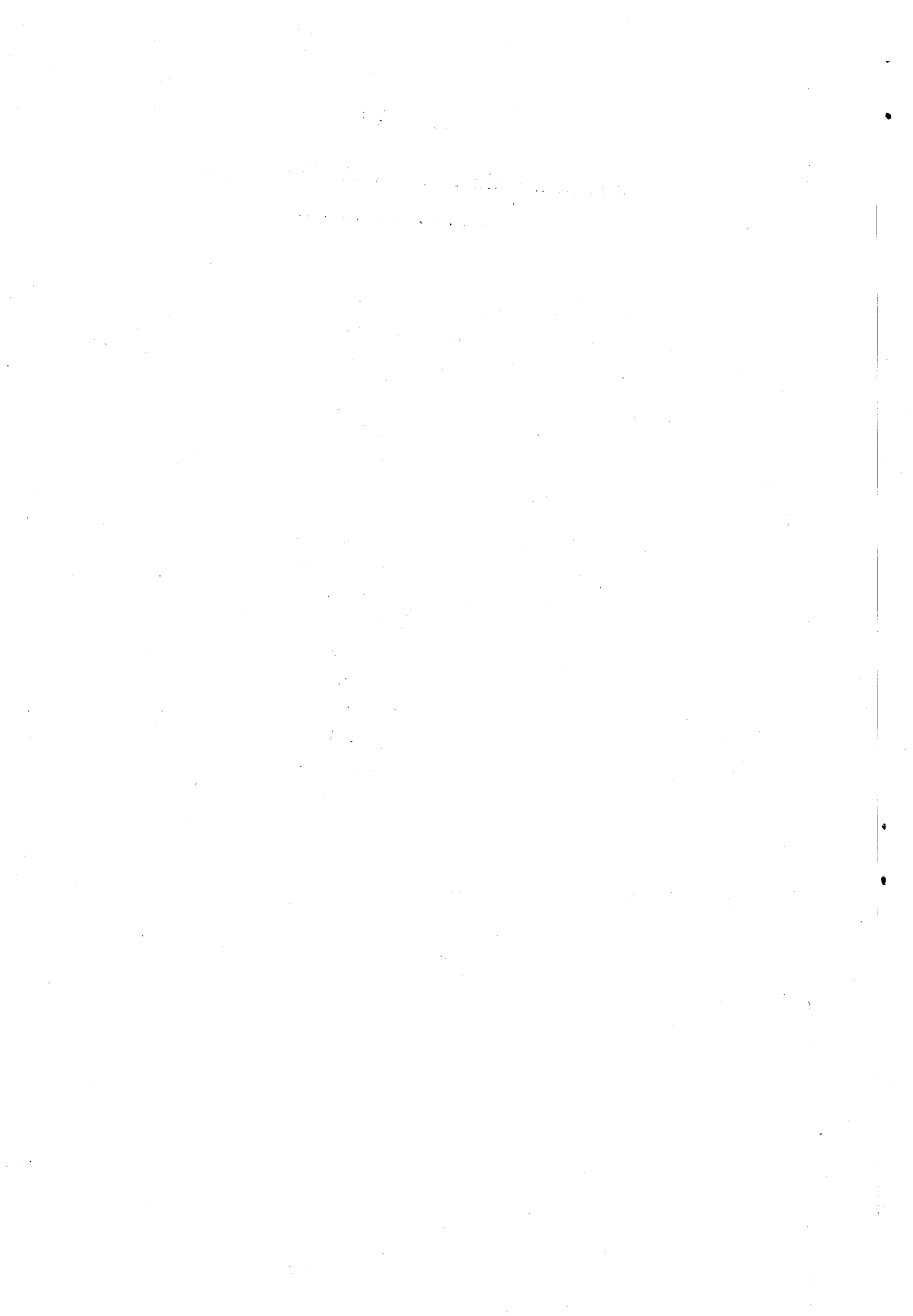
Le COMECON a été institué le 25 janvier 1949 comme résultat de l'action conjuguée de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union Soviétique pour répliquer au Plan Marshall.

L'Albanie a adhéré au COMECON en février 1949, mais elle a abandonné en fait l'organisation à la fin de l'année 1961. La République démocratique d'Allemagne (RDA) a adhéré en septembre 1950, suivie par la République Populaire de Mongolie en juin 1962.

Depuis 1956, la Corée du Nord, la Mongolie (avant son admission comme membre), le Viet-Nam du Nord et la Chine (jusqu'en 1960) ont envoyé des observateurs aux différentes sessions du Conseil. A l'heure actuelle Cuba est également devenu un observateur permanent. En exécution d'un accord particulier signé le 18 septembre 1964 la Yougoslavie collabore avec le COMECON au sein des Commissions permanentes suivantes: commerce extérieur, affaires financières et monétaires, industries du fer, constructions mécaniques, chimie, coordination de la recherche scientifique et technique. En vertu d'une décision du Comité exécutif (37ème session tenue à Moscou, 25-28/11/1968), la Yougoslavie participe désormais également aux travaux dans le secteur du pétrole et du gaz naturel.

Structure du Conseil de l'aide économique mutuelle

La charte de l'organisation ainsi que la Convention sur la capacité juridique, les privilèges et immunités ont été approuvées le 14 décembre 1959, dix ans après la création de l'organisation; elles sont entrées en vigueur le 13 avril 1960.





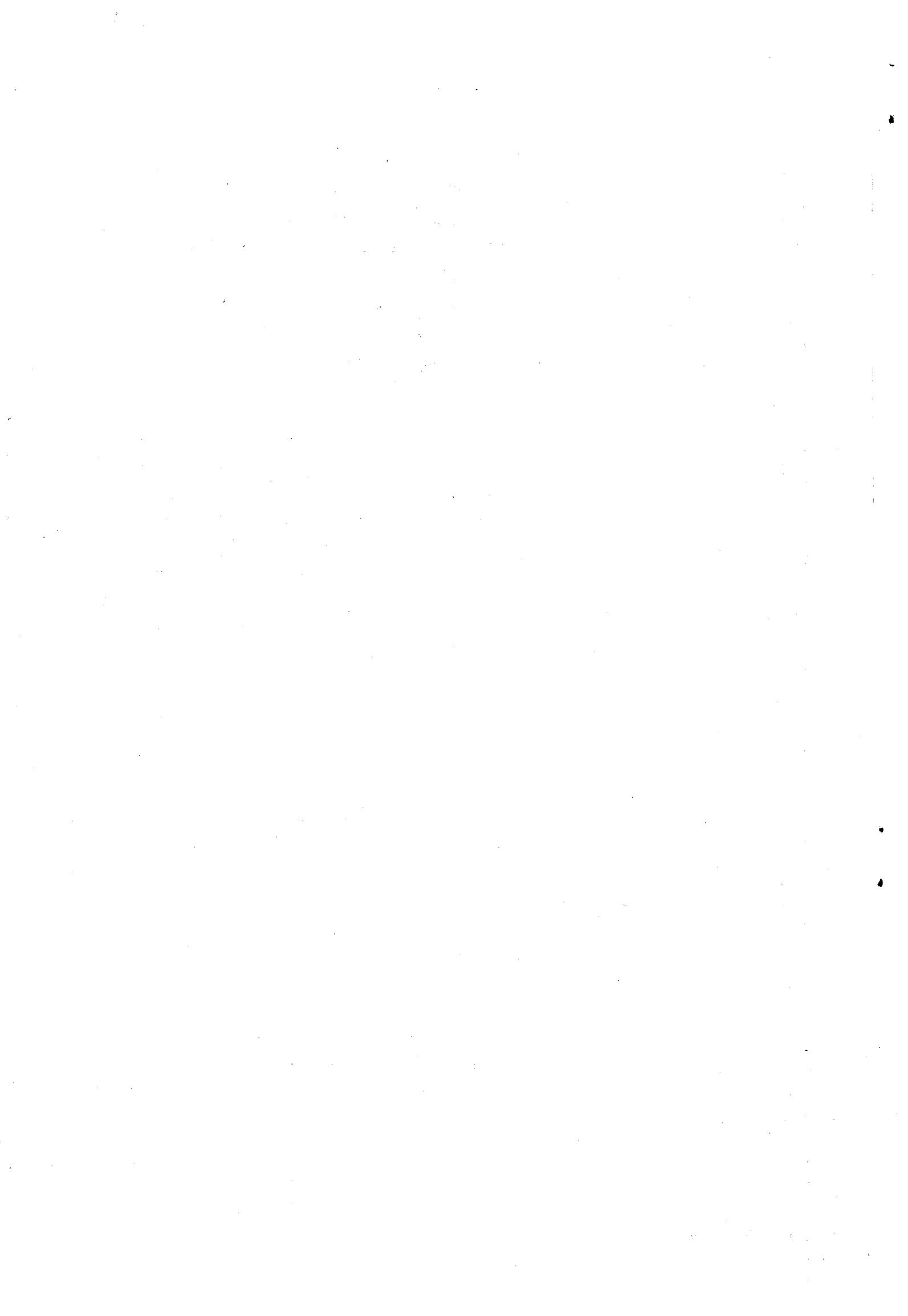
L'article 1er par. 2 dit que le COMECON est fondé sur le "principe de l'égalité souveraine de tous les pays membres". Toutes les recommandations et décisions du Conseil ne sont adoptées qu'en accord avec les pays membres intéressés et chaque pays a le droit de déclarer qu'il s'intéresse à l'une ou à l'autre question à traiter par le Conseil. (Article IV par. 3). Les commentateurs du COMECON ont par contre insisté à plusieurs reprises sur le fait que les Communautés constituent une organisation supranationale chargée d'élaborer des dispositions législatives, réglementaires et administratives qui sont obligatoires pour tous les membres.

Actuellement le COMECON comprend les organes suivants: la Session du Conseil, le Comité exécutif (créé le 7 juillet 1962 lors de la conférence des chefs de partis et des chefs de gouvernement des pays membres du COMECON à la place de la Conférence des représentants des pays auprès du Conseil - les statuts ont été modifiés en conséquence lors des 16ème et 17ème sessions), les Commissions permanentes et le Secrétariat. Il convient de mentionner en outre les organes qui officiellement ne dépendent pas du COMECON mais dont l'activité dérive de celui-ci.

#### Les organes du COMECON

La Session du Conseil pour l'entraide économique (article VI par. 1 de la charte) est l'organe suprême du COMECON. "La Session du Conseil traite des questions fondamentales de la coopération économique, scientifique et technique, fixe l'orientation principale de l'action du Conseil et examine le rapport du Comité exécutif relatif à l'activité du Conseil".

Le Comité exécutif est l'organe principal d'exécution chargé de la réalisation des objectifs du Conseil. Il est composé des représentants des présidents des conseils des ministres des pays membres, qui représentent en même temps leurs pays respectifs au sein du Conseil. "Le Comité exécutif dirige l'ensemble des travaux qui sont liés à l'accomplissement des tâches imparties au Conseil conformément aux décisions de la Session du Conseil; il surveille systématiquement le respect des engagements qui découlent des recommandations



des organes du Conseil par les pays membres du Conseil" (article VII par. 4). Le Comité exécutif est autorisé à faire des recommandations et à prendre des décisions.

Ce n'est que depuis que le Comité exécutif existe que l'on peut dire du COMECON qu'il commence à déployer une activité efficace qui dépasse le cadre de l'organisation du commerce extérieur entre les pays membres. Le Comité exécutif se réunit au minimum une fois tous les deux mois, ce qui lui confère une importance pratique bien plus grande que celle de la Session du Conseil.

Le Bureau permanent du Comité exécutif a pour mission de préparer la coordination des plans des pays membres. Il est composé des représentants des présidents des organes de planification des Etats.

Les Commissions permanentes du Conseil ont été instituées par la Session du Conseil pour traiter des questions techniques particulières. Elles sont autorisées à faire des recommandations et à prendre des décisions. Elles peuvent également faire des propositions destinées à être traitées par la Session du Conseil et par le Comité exécutif du Conseil. Les premières commissions permanentes ont été créées lors de la 7ème Session du Conseil en mai 1959. Elles comportent deux catégories: celles qui sont prévues pour l'étude des questions économiques générales et celles prévues pour l'étude des différents problèmes spécialisés.

Dans la première catégorie il faut ranger les Commissions suivantes: standardisation, dont le siège est fixé à Berlin, statistiques, dont le siège est à Moscou, affaires financières et monétaires (Moscou), coordination de la recherche scientifique et technique (Moscou), affaires économiques (Varsovie), l'automation (Bucarest). Parmi les commissions de la deuxième catégorie il faut citer les suivantes: énergie électrique (Moscou), industrie houillère (Varsovie), utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques (Moscou), pétrole et gaz (Bucarest), industrie du fer (Moscou), industrie des métaux non ferreux (Budapest), construction mécanique (Prague), chimie (Berlin), industrie légère (Prague), industries alimentaires (Sofia), bâtiment (Berlin),

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to ensure the validity of the results.

3. The third part of the document describes the procedures for conducting field research and data collection. It provides detailed instructions on how to interact with participants and ensure the integrity of the data.

4. The fourth part of the document discusses the ethical considerations and guidelines that must be followed during the research process. It stresses the importance of obtaining informed consent and protecting the privacy and confidentiality of the participants.

5. The fifth part of the document outlines the procedures for data analysis and interpretation. It provides a step-by-step guide on how to identify patterns, trends, and relationships within the data.

6. The sixth part of the document discusses the final reporting and dissemination of the research findings. It emphasizes the importance of presenting the results in a clear, concise, and accessible manner.

agriculture (Sofia), transports (Varsovie), commerce extérieur (Moscou), questions géologiques (Ulan-Bator), technique radio et électrotechnique (Budapest) et l'industrie pharmaceutique (Budapest).

Récemment des Commissions intergouvernementales bilatérales pour les questions de la coopération économique, scientifique et technique sont venues s'ajouter aux Commissions permanentes qui, elles, regroupent tous les pays membres. Les premières ont été constituées à la fin de l'année 1963 (Commission intergouvernementale soviéto-hongroise et soviéto-tchécoslovaque). En février 1964 a suivi la Commission intergouvernementale soviéto-bulgare et en avril 1964, la Commission intergouvernementale soviéto-polonaise.

Enfin, le Conseil dispose également d'un secrétariat qui est chargé de préparer les Sessions du Conseil et les réunions périodiques des divers organes, de surveiller la conjoncture économique du bloc socialiste et d'élaborer des propositions destinées à être examinées par les différents organes du Conseil. Le secrétariat rassemble les notifications d'exécution en ce qui concerne les recommandations et les décisions et élabore ensuite des rapports récapitulatifs destinés au Comité exécutif et aux Commissions permanentes.

#### Organes venant compléter l'organisation du COMECON

Le COMECON n'a pas pu s'occuper à lui seul de tous les aspects de la coopération internationale des pays socialistes. Progressivement on a donc vu naître des organismes internationaux spéciaux qui, théoriquement, ne dépendent pas du COMECON mais qui, dans la pratique, sont contrôlés par lui par l'intermédiaire des représentants permanents du COMECON.

#### La Banque internationale de coopération économique

Cette banque ne dépend juridiquement d'aucun organe du COMECON. Au cours de sa troisième Session (16-20 décembre 1962), le Comité exécutif a institué un clearing multilatéral pour le règlement des paiements entre pays socialistes. Le clearing fut assuré par la Banque internationale de coopération économique qui venait d'être créée. En même temps on vit naître une Commission permanente

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records and the role of the auditor in this process. It highlights the need for transparency and accountability in financial reporting.

Furthermore, the document outlines the various methods used to collect and analyze data, including interviews, surveys, and document analysis. It emphasizes the importance of using a mix of qualitative and quantitative techniques to gain a comprehensive understanding of the subject matter.

In addition, the document discusses the ethical considerations that must be taken into account when conducting research. It stresses the importance of obtaining informed consent and maintaining the confidentiality of the data.

The document also addresses the challenges of conducting research in a complex and dynamic environment. It suggests that researchers should be flexible and adaptable, and should be prepared to adjust their methods and questions as they learn more about the subject.

Overall, the document provides a comprehensive overview of the research process, from the initial planning and design to the final analysis and reporting. It offers practical advice and insights that can be applied to a wide range of research projects.

The document concludes by emphasizing the importance of ongoing learning and professional development. It encourages researchers to stay up-to-date on the latest research and to seek out opportunities for collaboration and mentorship.

In summary, the document is a valuable resource for anyone interested in conducting research. It provides a clear and concise overview of the research process, and offers practical advice and insights that can be applied to a wide range of research projects.

The document is well-organized and easy to read, and it provides a wealth of information that is both relevant and accessible. It is a must-read for anyone who is serious about their research.

pour les affaires financières et monétaires. La banque a été fondée le 22 octobre 1963 et a commencé son activité le 1er janvier 1964. Elle travaille avec <sup>souscrit</sup> une nouvelle unité monétaire qui est le rouble transférable. Le capital/s'élève à 300 millions de roubles transférables. En avril 1966, le Conseil de la banque a décidé de transformer et d'utiliser une partie du capital social en devises convertibles. Il s'agit d'un montant de 30 millions de roubles convertibles.

Il existe encore d'autres organes du même genre:

Le Service central de distribution des systèmes d'énergie réunis des pays socialistes, fut institué en juin 1962 et a son siège à Prague. L'organisation est fondée sur des accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à la livraison et à l'échange d'énergie électrique et à l'utilisation commune de diverses lignes de haute tension. Elle peut proposer la construction en commun de centrales électriques dans les différents pays. L'échange d'énergie dans le cadre de cette organisation a atteint plus de 5 milliards kWh en 1965. Le service de distribution dispose au total de 33 millions de kW.

L'institut commun de recherche nucléaire fut créé en 1955 pour organiser la recherche dans le domaine de la physique nucléaire et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'organisation internationale de coopération des pays socialistes dans le domaine de l'industrie du fer (Intermetall)

Le 15 juillet 1964 l'accord créant Intermetall fut signé et ses statuts approuvés par les représentants de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie. L'URSS, la RDA et la Bulgarie ont adhéré à cette "CECA" des pays de l'Est en septembre 1965.

La Commission du Danube remonte à l'accord de Belgrade de 1948 relatif à la navigation sur le Danube. Elle s'occupe de toutes les questions concernant la navigation sur ce fleuve. Elle contribue en outre à la coordination des transports dans le bassin du Danube. Cette organisation a des contacts étroits avec la Commission permanente des transports du COMECON.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud. The text also mentions the need for regular audits and the role of independent auditors in ensuring the reliability of the financial statements.

The second part of the document focuses on the internal controls that should be implemented to safeguard assets and ensure the accuracy of financial reporting. It outlines the key components of an effective internal control system, including the segregation of duties, the establishment of clear policies and procedures, and the use of physical and technological safeguards. The text also discusses the importance of a strong control environment and the role of management in promoting a culture of integrity and ethical behavior.

The third part of the document addresses the issue of financial reporting and the role of the accounting profession. It discusses the need for transparency and the importance of providing timely and accurate information to investors and other stakeholders. The text also mentions the role of professional accounting organizations in setting standards and promoting the highest quality of accounting practice. Finally, the document concludes by emphasizing the importance of ongoing monitoring and improvement of the internal control system to ensure its effectiveness over time.

The fourth part of the document discusses the role of the board of directors in overseeing the company's financial reporting process. It emphasizes the board's responsibility for ensuring that the financial statements are prepared in accordance with applicable accounting standards and that they provide a true and fair view of the company's financial position. The text also mentions the importance of the board's oversight of the internal control system and the role of the audit committee in monitoring the effectiveness of the internal controls.

The final part of the document provides a summary of the key points discussed throughout the document. It reiterates the importance of maintaining accurate records, implementing effective internal controls, and providing transparent financial reporting. The text also emphasizes the role of the accounting profession and the board of directors in ensuring the integrity of the financial system. Finally, the document concludes by stating that the ultimate goal of all these efforts is to ensure the reliability and trustworthiness of the financial information that is provided to investors and other stakeholders.



L'organisme de coopération dans le domaine des chemins de fer (OSShD) a été institué en 1957 dans le but d'harmoniser les règles d'exploitation et les tarifs des transports, de coordonner la reconstruction des réseaux, d'exploiter rationnellement le parc de voitures et d'organiser la coopération technico-scientifique. L'organisme a son siège à Varsovie, tout comme la Commission permanente des transports du COMECON qui a été créée en 1958. La conclusion en juillet 1964 d'un accord entre les pays membres relatif à la constitution d'un parc unique de voitures (OPW) est l'aboutissement des travaux préparatoires de ces deux organes.

L'organisme international de coopération dans l'industrie de roulements à billes a été créé en juillet 1964. En font partie la Bulgarie, la RDA, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie. Son but est d'intensifier la production de série et de réduire les coûts de production.

Agromasch est une société bulgare-hongroise qui a été fondée en janvier 1965 et dans laquelle l'URSS est entrée le 26 octobre 1968. L'objectif de la société internationale est de développer et de fabriquer des machines et outils agricoles pour la culture fruitière, l'horticulture et la viticulture ainsi que de développer les exportations de machines vers les pays tiers.

A la différence des autres organes du COMECON, Intermetall, l'organisme relatif à l'industrie des roulements à billes et Agromasch possèdent de véritables pouvoirs de décision car leur compétence n'est pas limitée à formuler des recommandations.

Les étapes les plus importantes de l'activité de l'Organisation

Les deux périodes principales de l'activité du COMECON (avant et après 1962) peuvent être subdivisées à leur tour en plusieurs étapes dont nous allons donner un bref aperçu. L'évolution a marqué le passage d'une coopération très lâche dans le domaine du commerce extérieur à une coordination relativement poussée dans le domaine de la politique économique.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring the integrity and reliability of the data collected. This section also outlines the various methods used to collect and analyze the data, highlighting the challenges faced during the process.

The second part of the document provides a detailed description of the experimental setup. It includes information about the equipment used, the procedures followed, and the conditions under which the data was collected. This section is crucial for understanding the context and limitations of the study.

The third part of the document presents the results of the study. It includes a series of tables and graphs that illustrate the findings. The data shows a clear trend, indicating that the variables studied are significantly related. The analysis also identifies some potential sources of error and suggests ways to improve the accuracy of the results.

The final part of the document discusses the implications of the findings. It suggests that the results have important implications for the field of study and may lead to further research. The document concludes with a summary of the key points and a statement of the author's conclusions.

La première étape va de 1949 à 1955. Au cours de cette période les pays socialistes ont conclu des accords commerciaux (le plus souvent sur une base bilatérale) et ont jeté les fondements d'une coopération dans le domaine des échanges d'informations techniques. L'activité du COMECON au cours de cette période se trouvait enserrée dans des limites très strictes, ce qui explique qu'entre 1950 et 1954 il n'y a pas eu de Sessions du Conseil.

La deuxième étape va de la 7ème Session du Conseil (mai 1956 à Berlin) à 1962. La 7ème Session du Conseil constitue un pas décisif dans la voie vers une coordination directe des plans: c'est à cette occasion également que fut créée la Commission permanente de coopération économique, scientifique et technique (la future Commission des questions économiques). Au cours de ladite session il fut également décidé (en 1957) d'harmoniser les plans économiques pour une période de dix à quinze ans. La question capitale à ce moment a été le développement de l'approvisionnement en énergie et en matières premières des pays membres. L'orientation fut confirmée lors de la conférence des représentants des partis communistes et ouvriers des pays membres en mai 1958. La même année, au cours de la neuvième Session du Conseil, fut adopté le principe extrêmement important suivant lequel le commerce entre les pays membres devait s'effectuer sur la base des prix du marché mondial. En 1958, les pays membres ont également arrêté les "conditions générales de livraison du COMECON". Une nouvelle version vit le jour au cours de la 22ème session de la Commission permanente du commerce extérieur à Minsk (29 mai au 1er juin 1968). Les nouvelles conditions de livraison sont entrées en vigueur le 1er janvier 1969. Elles diffèrent de celles de 1958 par des exigences plus grandes quant à la qualité de la marchandise et la responsabilité matérielle pour le respect des contrats. En décembre 1968, lors de la dixième Session, la construction de l'oléoduc "Amitié" fut décidée. Cette construction représente le premier programme important réalisé en commun par les pays socialistes. Au cours de la 15ème Session tenue en 1961 à Varsovie les principes fondamentaux de la division internationale socialiste du travail furent énoncés, ceux-ci furent ensuite adoptés le 7 juin 1962 à Moscou lors d'une conférence des chefs de partis et de gouvernements des pays membres du COMECON.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data. The second part covers the process of reconciling bank statements with the company's internal records. It highlights the need to identify and resolve any discrepancies as soon as they are discovered to prevent errors from accumulating.

Regular audits are also a key component of sound financial management. These audits help to identify potential areas of fraud or inefficiency within the organization. By conducting audits on a consistent basis, management can gain valuable insights into the company's financial health and make necessary adjustments to improve performance. The final section discusses the importance of staying up-to-date with changes in tax laws and regulations to ensure full compliance and avoid penalties.

Proper record-keeping is essential for the long-term success of any business. It provides a clear and concise overview of the company's financial activities, which is crucial for making informed decisions. Additionally, well-maintained records are often required for legal and regulatory purposes. By following the guidelines outlined in this document, businesses can ensure that their financial records are accurate, complete, and easy to access.

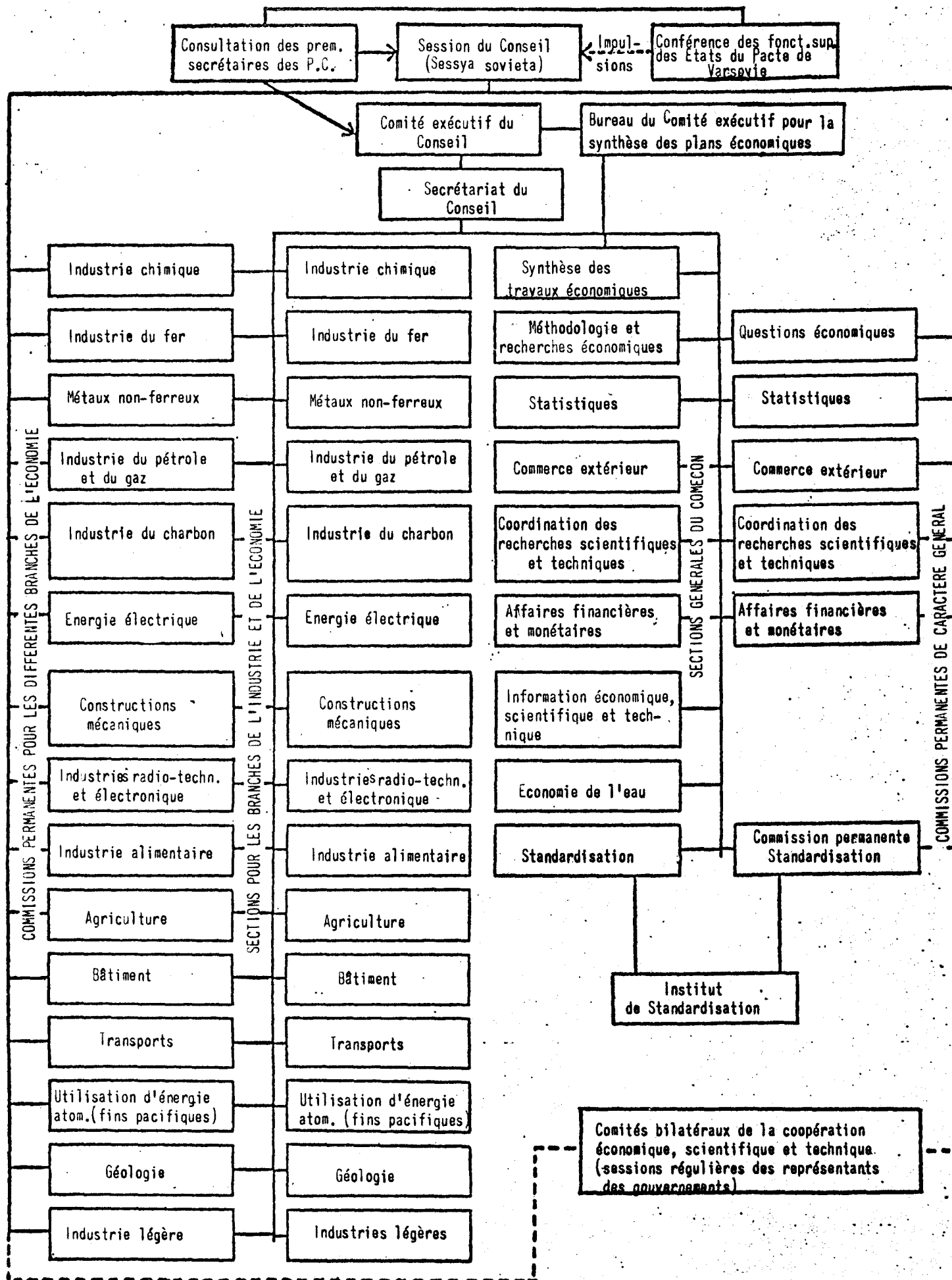
It is also important to establish a clear policy regarding the retention of financial records. Different types of records may have different retention periods depending on local laws and industry standards. Consulting with a legal or accounting professional can help determine the appropriate retention schedule for each category of record. This ensures that the company is not only compliant but also that it is not unnecessarily burdened by storing too much data.

In conclusion, effective financial record-keeping is a fundamental aspect of business operations. It provides a solid foundation for financial analysis, budgeting, and strategic planning. By implementing the best practices discussed here, businesses can enhance their financial transparency, reduce the risk of errors, and ensure they are always in compliance with applicable laws and regulations.

La troisième étape, de 1962 à nos jours, s'est trouvée placée sous le signe d'efforts redoublés pour réaliser une intégration plus complète des zones économiques et des résistances de la part de certains pays socialistes pour s'opposer à ce processus. L'institution d'un organisme commun de planification proposée par Chruschtschow lors de la 17ème session du Comité exécutif (14-20 décembre 1962) a provoqué la colère de la Roumanie et à un degré moindre également celle de la Hongrie et de la Bulgarie. Les divergences de vue se manifestèrent pleinement lors de la 5ème session du Comité exécutif (Moscou, 17-25 avril 1963). Depuis 1962, la Session du Conseil s'efface de plus en plus devant l'importance que prend le Comité exécutif. La politique du COMECON est désormais dirigée par le Comité exécutif: Définition des orientations en ce qui concerne les bilans combustibles et énergie des pays membres pour la période allant jusqu'en 1980; approbation des divers plans de spécialisation des Commissions permanentes compétentes (par exemple, chimie et construction de machines) et études relatives à la coordination des programmes d'investissement pour la période 1966-1970. Le bureau du Comité exécutif a présenté des travaux très détaillés sur la coordination des programmes économiques relatifs à certains secteurs pour ce qui est des périodes 1966-1970 et 1971-1975.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This not only helps in tracking expenses but also ensures compliance with tax regulations. The second part of the document provides a detailed breakdown of the company's financial performance over the last quarter. It includes a comparison of actual results against the budget and identifies areas where costs were higher than expected. The third part of the document outlines the proposed budget for the next quarter, taking into account the current market conditions and the company's strategic goals. It also discusses the potential risks and opportunities associated with the proposed budget. The fourth part of the document provides a summary of the key findings and recommendations. It highlights the need for continued monitoring of expenses and the importance of regular communication between the finance department and other departments. The fifth part of the document provides a list of the documents and records that are required for the audit. It includes a checklist of the items to be reviewed and the responsible parties. The sixth part of the document provides a list of the questions that need to be answered during the audit. It includes a list of the questions that are likely to be asked by the auditors and the expected answers. The seventh part of the document provides a list of the documents and records that are required for the audit. It includes a checklist of the items to be reviewed and the responsible parties. The eighth part of the document provides a list of the questions that need to be answered during the audit. It includes a list of the questions that are likely to be asked by the auditors and the expected answers. The ninth part of the document provides a list of the documents and records that are required for the audit. It includes a checklist of the items to be reviewed and the responsible parties. The tenth part of the document provides a list of the questions that need to be answered during the audit. It includes a list of the questions that are likely to be asked by the auditors and the expected answers.

STRUCTURE DU CONSEIL D'AIDE ECONOMIQUE MUTUELLE (COMECON)



•  
)

\*  
#



PROCESSUS DE L'ADOPTION ET DE LA MISE EN OEUVRE  
D'UNE DECISION (ou recommandation) DU COMECON  
(Présentation schématique)

